

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**DU BURDIGALA SAVATE CLUB**

1/ L'adhésion au club implique obligatoirement le respect du règlement intérieur

2/ L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet

*-fiche d'inscription intégralement et lisiblement remplie*

*-paiement de la cotisation*

*-règlement intérieur dûment signé, un exemplaire pour le club et un exemplaire pour l'adhérent(e)*

*-certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Boxe Française*

*-pour les adhérent(e)s mineur(e)s: une autorisation écrite des parents ou responsable légal*

*-une photo d'identité*

3/ Les protections et matériel obligatoires pour participer aux cours

*Pour tous > protège-dents*

*Pour les hommes > coquille*

*Protections et matériel vivement **conseillés** >gants de boxe*

*> bandages de mains*

*> protèges-tibias*

*> protège-poitrine pour les femmes*

*> coquille féminine*

Du matériel peut être prêté par le club (gants, cordes à sauter). Les adhérents sont priés de le restituer à la fin de chaque séance.

4/ Tenue

*Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée. Les piercings corporels devront être impérativement protégés (pansement, sparadrap, etc.) et le port de bijoux durant les cours est interdit pour des raisons de sécurité.*

5/ Les horaires de début et fin de cours doivent être respectés

*Si un(e) adhérent(e) souhaite intégrer le cours après le début ou le quitter avant la fin, il devra en demander l'autorisation à l'enseignant.*

*L'enseignant se réserve le droit d'interdire l'accès au cours à tout retardataire.*

6/ Aucun entraînement individuel ne sera admis sauf indication spécifique de l'enseignant

7/ L'adhésion à l'association implique le respect des consignes de l'enseignant

8/ Les consignes du cours sont de l'unique compétence de l'enseignant

9/ Tout(e) adhérent(e) pourra être exclu(e), par décision du bureau, *pour manquement au respect du règlement intérieur, au respect de l'enseignant, au respect des autres adhérents, au respect des locaux ou tout autre raison qui pourrait entraîner un dysfonctionnement de l'association. Cette exclusion ne donnera aucun droit à remboursement de la cotisation*

10/ Aucun motif ne peut permettre un remboursement même partiel de la cotisation

11/ Aucun cours d'essai ne sera autorisé

Lu et approuvé  
A Bordeaux le

Nom / prénom:  
Signature